



COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE – compte rendu

RENCONTRE DU : 8 juin 2022

PRÉSENCE : Mmes Cheryl Tremblay, Anna De Zuani, Doris Boisjoly, Diane Desormeaux, Marie-Ève Mondor (conseillère), Lyne Clermont (conseillère)

MM. André Reynold, Jean-Guy Dugal, Martin Gagnon, André Villeneuve (mairie), Alain Lévesque, André Champagne, Marc-André Maheu (directeur général et greffier-trésorier), Sgt Marc Bouchard (SQ), Hubert Villeneuve (SQ)

- 1 Accueil des participants.
- 2 Tour de table des participants.
- 3 Échanges et discussions sous forme de questions-réponses entre Mme Lyne Clermont, la Sûreté du Québec et les citoyens présents :

Q. Bien que de manière explicite et implicite la Sûreté du Québec soit un partenaire de la municipalité dans tous les secteurs touchant la sécurité publique, les membres du comité aimeraient savoir comment, dans le cadre de son mandat, élaborer un plan d'action en sécurité routière? La Sûreté du Québec pourrait apporter son soutien ainsi qu'une collaboration accrue aux membres du comité. Y a-t-il des ressources disponibles au sein de la Sûreté du Québec?

R. Marc Bouchard : La SQ a un moniteur en sécurité routière pour toute expertise particulière. Ils [SQ] ont également accès à des ressources pour répondre à des questions techniques. Le parrain (Hubert Villeneuve) est notre lien avec la SQ. S'il n'a pas la réponse il la trouvera auprès des ressources de la SQ. Il y a également la policière sociocommunautaire (Josiane Giard) qui fait le pont avec la population dans certains dossiers plus communautaires. Mme Giard couvre les trois points de services de D'Autray.

Q. Si le comité recommandait au conseil municipal de lancer une campagne de sensibilisation auprès de la population quant au respect des limites de vitesse et/ou du civisme, quel apport ou rôle la Sûreté du Québec pourrait jouer? Autant en termes de communication qu'en terme de soutien technique ou logistique.

R. Marc Bouchard : Avant tout, il faut cibler le comportement voulu en fonction de la problématique. Tout communiqué doit passer par la boîte média dans le cas de la SQ. Le message doit être uniforme. La SQ préfère travailler en prévention. Ensuite vient la répression. Josiane Giard est la personne-ressource pour les campagnes de prévention.

Q. Martin Gagnon : Quelles solutions sont éprouvées et réputées pour marcher?



COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE – compte rendu

R. Marc Bouchard : Les mots de prévention sur panneau numérique ont un effet. Mais, il faut noter que la SQ ne peut intervenir sur perception. On doit chercher à identifier les problèmes à partir de donnée (Quand? À quelle fréquence? etc.).

Les médias, les communiqués et médias sociaux sont aussi à utiliser. Le mot d'ordre PRÉVENTION = DIFUSION +++ La SQ n'a pas de statistique sur l'efficacité des mesures.

Q. Plusieurs sous-questions en regard des dispositifs terrain.

R. Marc Bouchard : Les radars pédagogiques ont un effet. En contre-exemple, il y a également des notions de perception. Exemple : Chemin de Joliette : perception de vitesse car très large. Marc Bouchard indique que selon son expérience de patrouille, ça ne roule pas si vite sur Chemin de Joliette.

Q. Marc Bouchard : La municipalité peut-elle réellement agir sur le sujet?

R. Lyne Clermont : Oui (exemple au lac St-Jean – auto accidentée à l'entrée du village).

R. Marc Bouchard : La SQ ne fera pas d'investissement, mais peut être partenaire. La publicité est la base. La collaboration avec SQ/ MTQ est possible. Une silhouette de policier AVEC UN RADAR est utilisée à Saint-Paul et serait très efficace. Un projet d'autocollant sur les bacs est également en développement dans différentes municipalités. Josiane Giard travaille sur le projet.

Q. Martin Gagnon : L'important est donc d'amasser des statistiques?

R. Marc Bouchard : Oui, les ressources sont limitées. On veut donc affecter les ressources vers le plus efficace. Il faut se rappeler que le nombre de policiers octroyés est basé sur la règle du 30 % de temps, pour les opérations de visibilité.

Q. Lyne Clermont (autre exemple) : Le comité a déjà identifié et nommé un problème concernant la présence des VTT et des motocross dans le village et en périphérie. C'est une situation qui touche la sécurité, ainsi que la qualité de vie de l'ensemble de la communauté! Comment la Sûreté du Québec pourrait être un acteur partenaire avec la municipalité afin d'améliorer cette situation? Peut-on réfléchir à l'élaboration d'une stratégie commune, comme par exemple la carotte et le bâton?

R. Marc Bouchard : Peut-on identifier les contrevenants? Peut-on impliquer la communauté? Inciter la dénonciation citoyenne est une bonne idée, mais faut être capable d'identifier le contrevenant. Pour bien intervenir, cela nécessite l'autorisation des propriétaires de terrain pour permettre à la SQ de circuler sur leur terre. Ces mêmes propriétaires doivent également chercher à ce que personne ne circule sur leur terre. L'intervention serait faite par les policiers de Berthier, en VTT ou à moto (en mode répression).



COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE – compte rendu

Il est à noter que la politique d'intervention, la SQ, ne fera pas de poursuite en voiture pour une moto fautive qui entre sur un terrain agricole. Des interceptions oui, mais pas de poursuite. On ne veut pas de mort. Avant tout on cherche à sensibiliser. On peut aller vers une campagne de prévention. Josiane Giard peut être là en support. La SQ pourrait faire un kiosque lors d'évènement, pour travailler sur la problématique (Les péchés mignons). Il faut se rappeler que la problématique a un lien avec l'absence de sentier fédéré. Les personnes cherchent à rejoindre une station-service avec leur véhicule tout terrain.

Q. André Reynold : La Municipalité peut-elle mettre des blocs pour bloquer l'ancien rail de chemin de fer?

R. : Cela nécessite l'implication de M. Mondor (proprio).

Q. Martin Gagnon : Pourrait-on refaire le même type d'intervention que dans le passé, début 2000?

R. Marc Bouchard : Si une lettre signée par le propriétaire du terrain autorisant la SQ, oui. On va intervenir via escouade Multi (Vtt, bateau, moto).

Q. Martin Gagnon : La solution est-elle de rassembler des jeunes pour leur parler?

R. Marc Bouchard : Cela peut être essayer, mais le taux de participation est habituellement faible.

Q. Lyne Clermont : La solution est de les identifier?

R. Marc Bouchard : Il faut l'implication citoyenne, sensibiliser, éduquer. (exemple : Maison des jeunes)

Q. Lyne Clermont : Cibler l'école, la MDJ, les marchés publics?

R. Marc Bouchard : Oui, on vise à atteindre des résultats sur le long terme.

Q. Cheryl Tremblay : Que fait la SQ pour le quai? Y a-t-il un suivi? Une gradation des sanctions?

R. Marc Bouchard : Il s'agit rarement des mêmes personnes. On peut penser que le problème sera, en partie, réglé par la barrière.

Q. Lyne Clermont : Lorsque les citoyens de Lanoraie contactent la Sûreté du Québec afin de faire part d'une situation (comprendre faire une plainte officielle ou non officielle) exemple : agression, vol, vandalisme, excès de vitesse, non-respect de règlements municipaux ou non-respect d'autres lois ou règlements d'autres instances, est-ce que la Sûreté du Québec tient un registre de tout cela? Si oui, est-ce possible d'avoir accès à ces statistiques? Évidemment, dans le cas qui nous préoccupe, les infractions de la route, connaître les lieux accidentogènes; consulter le registre des accidents par degré de gravité sur le territoire serait important. Par ailleurs, s'il y a d'autres infractions ou comportements problématiques cela pourraient être intéressant de les connaître sur le territoire. Avoir les statistiques des radars pédagogiques et avoir leur



COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE – compte rendu

interprétation pourrait aussi être très intéressant. Comment l'utiliser efficacement, y a-t-il des informations d'utilisation que nous devrions connaître? Nous avons des gens témoins qui observent jour après jour des comportements indésirables dans la municipalité. Prenons l'exemple du travail des brigadiers scolaires ou le travail des postiers qui eux parcourent nos routes à tous les jours de la semaine. Parfois, les comportements dont ils sont témoins vont bien au-delà des infractions de la route.

R. Marc Bouchard : On peut interroger le système avec code d'accident. Tous les X mois, la SQ compare les constats émis et les plages d'accidents. La SQ cherche à corréliser les informations. Lanoraie n'a pas de site accidentogène. La SQ se promène toujours avec un radar mobile. La SQ peut faire un compte rendu, mais pas partager les statistiques opérationnelles. Il y a un rapport déjà déposé au comité de sécurité publique à tous les trois mois. Si la municipalité pense qu'il y a une problématique à un endroit, la SQ peut présenter ses infos.

R. Marc-André Maheu : Certaines informations peuvent être partagées, et l'ont été par le passé dans des cas précis.

Q. Lyne Clermont : On sait que la MRC est composée de trois pôles. Lavaltrie-Lanoraie, Berthier et les municipalités environnantes et le pôle St-Gabriel. Comment la répartition des effectifs, en terme de patrouille, est-elle distribuée dans le temps? Exemple : la route 138 à l'est de Lanoraie est à l'extrémité est du poste de police de Lavaltrie. Est-ce que cette portion de route due à sa position géographique est moins propice à une présence des patrouilleurs?

R. Marc Bouchard : Les équipes sont de deux ou trois patrouilleurs et la nuit un véhicule donc un duo. Ensuite on rajoute patrouilleur multi : VTT, bateau, etc. Ils sont toutefois en auto quand ils n'ont pas d'affectation VTT. En plus, la SQ a à sa disposition : un policier communautaire et un policier principalement pour les écoles secondaires. À ceci s'ajoutent des budgets pour les opérations spéciales. Le seuil minimum est fixé à deux policiers en fonction de la charge de travail.

Nous remarquons qu'une présence constante dans le moyen et long terme de patrouilleurs dans un secteur donné est gage d'un meilleur respect des automobilistes en regard des limites de vitesse. Saint-Sulpice et Saint-Norbert sont de beaux exemples en la matière. Tout conducteur qui fréquente le cœur de ces deux villages sait que le risque de se faire prendre au radar est très grand. C'est cette constance de présence policière au fil des ans qui a fait en sorte que les automobilistes lèvent le pied à ces endroits.

R. Marc Bouchard : Il n'y a pas d'énorme problématique à Lanoraie. Le seuil : accident, vol, etc. n'est pas trop élevé.

Q. Martin Gagnon : Bref, il faut se fier à la donnée?

R. Marc Bouchard : Oui, mais attention, il ne reflète pas toujours la réalité.

R. Lyne Clermont : La constance permet de régler le problème.



COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE – compte rendu

R. André Villeneuve : L'exemple Saint-Norbert église / Saint-Sulpice route 138.

Q. Doris Boisjoly : La SQ passe-t-elle vraiment sur les petites rues?

R. Marc Bouchard : Oui. La SQ aimerait assurément plus de véhicules. Des rapports journaliers existent. Beaucoup d'activités sont comptabilisées, mais pas toutes.

Q. Lyne Clermont : Il est possible que le comité recommande au conseil municipal de demander au MTQ l'ajout de traverses piétonnes. Qu'est-ce qui pourrait faire en sorte que la Sûreté du Québec donne un appui à de telles revendications? Est-ce que par exemple, suite à une analyse d'expert qui recommanderait pour des raisons d'amélioration de la sécurité, la Sûreté du Québec donnerait un appui? Comment peut-on renforcer la sécurité routière aux abords du parc Jean-Bourdon/Notre-Dame, lors d'événements comme Les péchés mignons, spectacles ou autres? Lors de ces événements, les gens stationnent à l'église et doivent traverser la route 138, peut-on utiliser des panneaux amovibles sur la route 138 (Attention traverses fréquentes) au centre de la chaussée?

R. Marc Bouchard : La SQ ne peut pas donner d'accord. La SQ n'a pas de pouvoir sur les routes provinciales.

Q. Martin Gagnon : La modification à la signalisation : infraction au code de la sécurité routière?

R. Marc Bouchard : On doit s'adresser au MTQ pour connaître la possibilité de mettre des cônes. Si c'est sur un terrain municipal, c'est autre chose. La SQ peut être un partenaire levier. La SQ peut faire des recommandations/commentaires au MTQ. Toutefois, pour l'appuyer, elle doit être en mesure de l'appliquer.

Un autre exemple plus concret. Le conseil municipal a demandé qu'une étude indépendante soit effectuée concernant des enjeux de sécurité de la portion de la route 138 est, entre Lanoraie et Sainte-Geneviève-de-Berthier, (future route verte et actuel Chemin du Roy et route nationale). Sans présumer des conclusions de l'étude, mais advenant que l'étude soulève des enjeux sérieux de sécurité, de quelle manière la Sûreté du Québec pourrait être un vecteur de changement?

Lyne Clermont : La municipalité va partager l'information concernant le projet de Route verte.

Alain Lévesque : [S'exprime concernant son expérience de cycliste].

R. Marc Bouchard : La Route verte sans accotement = dangereux.

Q. Alain Lévesque : La SQ donne-t-elle des constats aux cyclistes?

R. Marc Bouchard : Oui.

Recommandation de Alain Lévesque de donner des constats aux cyclistes.



COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE – compte rendu

Q. Lyne Clermont : Peut-on utiliser des radars photo sur notre territoire? Quel est l'encadrement de ses appareils?

R. Marc Bouchard : Concernant les photos radar, ils sont règlementés dans la loi, par secteur, endroit, site autorisé. Ils sont balisés et règlementés par le MTQ. L'implantation doit être appuyée sur des statistiques. Exemple : accident, problème présent. Les accidents sont souvent reliés à la vitesse et l'alcool au volant.

Il faut revoir les emplacements des radars pédagogiques et favoriser leur permutation le plus souvent possible. Il faut changer les tactiques. Voir exemple de Saint-Paul avec sa silhouette de policier.

Conclusion :

par Marc Bouchard :

- Campagne de sensibilisation sur une année, par saison... vélo, piétons, etc.
- Tout passe par la diffusion de la prévention et la sensibilisation.
- Mot concernant la journée de l'écu.

par Lyne Clermont :

- Récapitulatif et remerciements.